ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 10687

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des écoles de puéricultrices accueillant pour une année de spécialisation des infirmières ou des sages-femmes. En raison du désengagement de l'Etat, le poids financier de cette formation s'alourdit pour les différents organismes gestionnaires alors même que cette formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat sous la tutelle du ministère de la santé. Il en résulte une inégalité d'accès à la formation et une diminution du nombre de candidates en raison des frais de scolarité importants qu'elles doivent supporter. La nouvelle politique de santé dans la prévention des problèmes chez les jeunes devrait offrir des débouchés non satisfaits en raison du faible nombre des professionnelles. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible d'envisager un cofinancement de la direction générale de la santé et de la direction des affaires sociales permettant ainsi à un plus grand nombre d'accéder à cette spécialisation.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de puéricultrices, comme à toutes les structures de formation de professionnels paramédicaux, ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement pour 1998 reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Les écoles de puéricultrices ont d'ores et déjà reçu ou recevront tout prochainement un premier mandatement représentant 95 % de la subvention qui leur a été attribuée en 1997. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement de l'appareil de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer, à court et à moyen termes, leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : M. Jean Bardet
Circonscription : Val-d'Oise (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10687
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1134
Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3424